

A/PM/2017/11/256

## REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

	<p><b>Le Maire de Montagnac</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 , L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6.</li><li>• <b>Vu</b> le code de la route et notamment les articles L.411-1 à L.411-7, R110-1,R110-2, R.411-8, R.411-25, R.417-3 et R.417-12.</li><li>• <b>Vu</b> l'instruction interministérielle en cours sur la signalisation routière, livre I, quatrième, cinquième, septième et huitième parties.</li><li>• <b>Vu</b> l'article R 610-5 du code pénal.</li><li>• <b>Considérant</b> la nécessité de régler la circulation et le stationnement, afin d'assurer la protection des usagers, lors de la quatrième édition de la cyclo sportive « La Montagnacoise », organisée par l'association Team Montagnac Avenir Cycliste,</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>Le dimanche 25 mars 2018, de 06h00 à 16h00</b></p>
<b>ARTICLE 1</b>	<p>Le stationnement sera interdit, dans les rues suivantes :</p> <p><b>Le dimanche 25 mars 2018, de 06h00 à 16h00</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avenue Pierre Azéma, devant la pharmacie MAUCOTEL et sur le parking de la République, en zone bleue</li><li>- Avenue Emmanuel Arnaud, RD</li><li>- Chemin du Cabanis</li></ul>
<b>ARTICLE 2</b>	<p>Pendant la durée de la course, la circulation sera interdite dans les rues mentionnées ci-dessus.</p>
<b>ARTICLE 3</b>	<p>Des panneaux de signalisation regroupant cet arrêté seront mis en place <u>par les services techniques</u> pour permettre l'application et le respect de cet arrêté.</p>
<b>ARTICLE 4</b>	<p>Monsieur Le Secrétaire Général, Messieurs les agents assermentés de la Commune, Monsieur Le Chef de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.</p>

La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Fait à Montagnac, le 27/11/2017

P/O Le Maire  
Philippe AUDOUI  
1<sup>er</sup> Adjoint

